

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 794

5 mai 2007

SOMMAIRE

Abacchus Invest S.A.	38071	Koplast AG	38071
Abacus Holding S.A.	38084	Leleux Invest	38083
AHW Sicav LRII	38075	Logos Invest Holding S.A.	38081
Architus Investment Solutions	38073	Luxembourgeoise de Construction Immo- bilière S.A.	38070
Asian Capital Holdings Fund	38078	Magabir S.A.	38072
Baikal S.A.	38086	Man@Work S.A.	38085
Belgravia European Properties	38110	Mangalor Holding S.A.	38075
Bio-Tech International S.A.	38089	Multiadvisor Sicav	38068
Bismuth S.A.	38067	Newgate Alternative Investment Funds	38083
Brasco Holding	38070	Nightingale S.A.	38066
BSOP Invest S.A.	38069	Nord Europe Patrimonium	38082
Caleche Holding S.A.	38077	Novapharm One S.A.	38091
Canston S.A.	38076	Novapharm S.A.	38091
Capstar Holding S.A.	38089	Novapharm Three S.A.	38091
C.D.G. Participations S.A.	38073	Novapharm Two S.A.	38091
Citi Sicav	38073	Odyssee Investments Holding S.A.	38083
Compagnie Maritime Luxembourgeoise S.A. en abrégé C.M.L.	38090	Paddington Investments S.A.	38069
Creation Design International S.A.	38087	Palmgrove Invest S.A.	38076
Destiny Invest S.A.	38078	PAM (L)	38082
Distrikit S.A.	38086	Parts Immobilière S.A.	38088
Dudinka Holding S.A.	38074	Petercam Moneta	38081
Eowyn S.A.	38090	Polifontaine S.A.	38087
Eurofin International S.A.	38069	Real Espana S.A.	38067
Fidenes S.A.	38085	Rub S.A.	38066
Foncière Newton S.A.	38090	Sauren Fonds-Select Sicav	38072
Foncière Paseo S.A.	38066	Selector Management Fund	38081
Genvest S.A.	38080	Shivling Holding S.A.	38088
Greenbelt S.A.	38074	SI S.A.	38070
Greenfield International Holding S.A.	38076	Société d'Expertise Automobiles Luxem- bourgeoise S.A.	38084
Holding du Louvre S.A.	38086	Valindus S.A.	38089
Ilico	38075	Vance Holding S.A.	38085
Industries Réunies de Luxembourg S.A.	38087	Venitus S.A.	38066
Inversiones Viso S.A.	38077	Wimbledon Finance Services S.A.	38068
Jardipal S.A.	38071	Woodlander Project S.A.	38088
Kensington Assets S.A.	38067		

Venitus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 82.379.

Les Actionnaires et obligataires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2007 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 11 avril 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007035081/696/15.

Rub S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 89.361.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2007 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 10 avril 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007035087/696/15.

Foncière Paseo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 107.555.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 23 mai 2007 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire tenue le 23 mars 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007035906/795/15.

Nightingale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 94.466.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 mai 2007 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007037110/10/18.

Real Espana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.228.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *15 mai 2007* à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007037111/10/18.

Kensington Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 94.861.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 mai 2007* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007037112/10/18.

Bismuth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 83.773.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 mai 2007* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs, à l'Administrateur-délégué et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs, de l'Administrateur-délégué et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007037113/10/19.

Wimbledon Finance Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 94.689.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra le *18 mai 2007* à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007037114/10/18.

Multiadvisor Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 58.249.

Die Aktionäre der MULTIADVISOR SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNGder Aktionäre eingeladen, die am *15. Mai 2007* um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2006 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2006 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der MULTIADVISOR SICAV (DZ BANK INTERNATIONAL S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im April 2007.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007037868/755/29.

Eurofin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 100.928.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 mai 2007* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007037115/10/18.

Paddington Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 94.672.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 mai 2007* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007037116/10/18.

BSOP Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 46.903.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi *18 mai 2007* à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007037131/755/19.

SI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 43.009.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi *18 mai 2007* à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007037896/755/19.

Brasco Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 22.072.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *16 mai 2007* à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Décision et délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007037898/755/20.

Luxembourgeoise de Construction Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 29.744.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *15 mai 2007* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007038798/795/16.

Jardipal S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 87.856.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *16 mai 2007* à 10.30 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007037903/755/19.

Koplast AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 19.702.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *16 mai 2007* à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007037905/755/18.

Abacchus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 118.279.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *15 mai 2007* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007038793/795/18.

Magabir S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 13.268.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *15 mai 2007* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2007038768/1017/15.

Sauren Fonds-Select Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 68.351.

Die Aktionäre der SAUREN FONDS-SELECT SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *16. Mai 2007* um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2006 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2006 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der SAUREN FONDS-SELECT SICAV (DZ BANK INTERNATIONAL S.A.) unter der Telefon-Nummer 00352/44 903 - 4025 oder unter Fax-Nummer 00352/44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im April 2007.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2007038777/755/28.

Citi Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 60.118.

We are pleased to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of Citi SICAV (The «Company») which will be held at the premises of LEGG MASON INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen, on 15th May 2007 at 11.00 a.m.

Agenda:

1. Review and approval of the report of the Board of Directors for the fiscal year ended 31st December 2006;
2. Review and approval of the report of the Auditors for the fiscal year ended 31st December 2006;
3. Review and approval of the Balance Sheet and Profit and Loss accounts as at 31st December 2006;
4. Allocation of net results;
5. Discharge of liabilities to the Directors and to the Auditors for the exercise of their mandate;
6. Statutory appointments;
7. Remuneration of the Directors;
8. Miscellaneous.

No quorum is required and decisions will be taken by the majority votes of the Shareholders present or represented.

Shareholders wishing to participate at the Meeting must confirm their attendance by registered mail to the Company at the above address to arrive no later than 14th May 2007.

In order to attend and vote at the Meeting, the holders of bearer Shares are requested to deposit their Shares at the registered office of CITI SICAV, or at CITIBANK BELGIUM S.A. - 263g, boulevard Général Jacques at 1050 Bruxelles - and at all Citibank offices in Belgium, CITIBANK BELGIUM S.A. performing financial services for the Sicav in Belgium, by 7th May 2007 at the latest.

The annual report can be obtained on request at the registered office of Citi SICAV or at Citibank Belgium S.A.

The present convening notice is also sent by mail to all nominative shareholders.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2007038784/755/29.

C.D.G. Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 17.954.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 mai 2007 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 28 février 2007;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007038830/1017/15.

Architus Investment Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 106.997.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of ARCHITUS INVESTMENT SOLUTIONS («Company») will be held at the registered office of the Company in Munsbach, 1C, Parc d'activité Syrdall, on May 14th, 2007 at 11.00 a.m. Luxembourg time for the purpose of resolving the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and the auditor.
2. Approval of the by the Board of Directors presented balance sheet and the profit and loss accounts for the business year as of December 31st, 2006.
3. Appropriation of the annual result.
4. Discharge of the Board of Directors.
5. Ratification of the co-option of Shilpa Amin as member of the board of directors.
6. Appointment of the Members of the Board of Directors until the termination of the annual general meeting of the year 2008.
7. Appointment of the auditor until the termination of the annual general meeting of the year 2008.
8. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Company. In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at the latest on May 7, 2007 with LRI LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A., 10-12, boulevard Roosevelt, L-2955 Luxemburg.

Munsbach, April 26, 2007.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007039451/755/28.

Dudinka Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 59.945.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *15 mai 2007* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007038794/795/18.

Greenbelt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 99.841.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 mai 2007* à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
5. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
6. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007038795/795/20.

Ilico, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 5.379.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 mai 2007* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007038796/795/18.

Mangalor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 59.952.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *15 mai 2007* à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007038799/795/18.

AHW Sicav LR II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 111.927.

Im Einklang mit Artikel 23 der Satzung der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à capital variable) AHW SICAV LR II findet die

JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre erstmals am *15. Mai 2007* um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das verlängerte erste Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2006.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.

5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2008.
6. Ernennung des Wirtschaftsprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2008.
7. Verschiedenes.

Die Zulassung zur Gesellschafterversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens zum 10. Mai 2007 bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Anteile genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

Luxemburg, im Mai 2007.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007039452/755/26.

Canston S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.699.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, le 15 mai 2007 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007039454/29/19.

Greenfield International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 25.062.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE Statutaire

qui aura lieu le 14 mai 2007 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007039461/795/18.

Palmgrove Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.552.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 mai 2007 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
5. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
6. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007038800/795/20.

Caleche Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 83.996.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *16 mai 2007* à 14.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005,
3. Affectation des résultats,
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardiveté de la tenue des Assemblées Générales Statutaires,
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes,
6. Nominations statutaires,
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007039472/29/21.

Inversiones Viso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 50.558.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *15 mai 2007* à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007039453/29/22.

Destiny Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 77.236.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 mai 2007 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007039526/696/15.

Asian Capital Holdings Fund, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 43.100.

The Shareholders of the Corporation are hereby kindly invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders («EGM») which will be held before the notary public in Luxembourg at the registered office in Luxembourg on 14 May 2007 at 3.30 pm to deliberate and vote on the following Agenda:

Agenda:

1. Amendment of the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:
«The Corporation has an authorised share capital of (i) sixty million United States Dollars (U.S. Dollars 60,000,000.-) consisting of twelve million (12,000,000) authorised Class A Shares for a par value of five United States Dollars (U.S. Dollars 5.-) per Class A Share and (ii) twenty-five million Euro (€ 25,000,000) consisting of five million (5,000,000) authorised Class B Shares for a par value of five Euro (€ 5.-) per Class B Share.»
2. Amendment of the second paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:
«As at 31st December 2006, the Corporation had an issued capital of forty-seven million six hundred and seventy-five thousand seven hundred and ninety-five United States Dollars (U.S. Dollars 47,675,795) consisting of nine million five hundred and thirty-five thousand one hundred and fifty-nine (9,535,159) shares of a par value of five United States Dollars (U.S. Dollars 5.-) per share. Shares will be issued through CLEARSTREAM BANKING, société anonyme, Euroclear S.A./N.V., Nederlands Centraal Instituut voor Giraal Effectenverkeer B.V. («Necigef»), or any other central depository approved by the Board of Directors, where they will be held in the name of a specialised depository, or in registered form.»
3. Amendment of the third paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation by adding a new sentence at the end of such paragraph worded as follows:
«Shares will be issued and deposited in accordance with the Wet Giraal Effectenverkeer and the regulations of Necigef.»
4. Renewal of the authorised share capital of the Corporation for a total amount of (i) sixty million United States Dollars (U.S. Dollars 60,000,000.-) consisting of twelve million (12,000,000) authorised Class A Shares for a par value of five United States Dollars (U.S. Dollars 5.-) per Class A Share and (ii) twenty-five million Euro (€ 25,000,000) consisting of five million (5,000,000) authorised Class B Shares for a par value of five Euro (€ 5.-) per Class B Shares and acknowledgement and approval of the report by the board of directors of the Corporation made in accordance with article 32-3 (5) of the Law concerning the price, if any, at which the shares of the Corporation may be issued if issued against a consideration in cash to the extent such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of the existing holders of Shares.
5. Consequential amendment of the first sentence of the second paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:
«Furthermore the Board of Directors of the Corporation is authorised and instructed to issue shares belonging to different classes up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion

- may determine, within a period expiring on the fifth anniversary of the publication in the Memorial of the notarial deed recording the shareholders' resolution on the authorised capital.»
6. Amendment of the second sentence of the second paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The Board of Directors is further authorised and instructed to determine the conditions of any such subscription, including the class to which such shares shall belong to and to make any such subscription subject to payment, at the time of issue of the shares, of the par value of the shares and an issuance premium which together will, in the judgement of the Board of Directors, equal the Net Asset Value of such shares, as defined in Article 21 hereof.»
 7. Amendment of the first sentence of the third paragraph of Article 12 of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The Board of Directors from time to time may appoint a managing director and may further appoint the officers of the Corporation, including a general manager, a secretary and any assistant general manager, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation.»
 8. Amendment of the first and second sentences of the second paragraph of Article 19 of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«Such repurchases may be made at a price not exceeding the applicable Net Asset Value per class of share as determined pursuant to Article 21 hereof. If requests for redemption of more than 10% of the Corporation's Shares outstanding are received for a Redemption Day (as defined in the Corporation's Prospectus), the Corporation may decide after taking into consideration redemptions of shares accepted during the preceding month from market makers, to proportionally reduce such requests to the redemption of 10% of the Shares outstanding, and defer the redemption of the remainder until the next Redemption Day.»
 9. Amendment of Article 19 of the Articles of Incorporation of the Corporation by adding a new paragraph at the end which shall read as follows:

«The Board of Directors may, in its sole discretion, permit shareholders to convert shares of one class into shares of another class under such restrictions, in particular as to the frequency and other terms and conditions, as may be determined by the Board of Directors. The full details of the terms and conditions including any applicable charges and commissions, relating to the conversion of shares shall be specified in the prospectus. The number of shares issued upon conversion of shares from one class into another class shall be computed by reference to the respective net asset value of the two classes of shares, calculated on the common Valuation Date on which the conversion request is accepted, or on such other day as the Board of Directors may determine.»
 10. Amendment of the first sentence of the first paragraph of article 21 of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The Net Asset Value of the Corporation's shares will be determined by the Corporation in United States dollars with respect to Class A and in Euro with respect to Class B at the close of business on each Valuation Date.»
 11. Amendment of the first sentence of the second paragraph of article 21 of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows, it being understood that items (a) to (f) of such paragraph shall not be amended:

«The Board of Directors may suspend the calculation of the Net Asset Value of each class of shares».
 12. Amendment of the third paragraph of Article 21 of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The Net Asset Value per share of each class will be computed on each Valuation Date by dividing the value of the assets attributable to each class of shares less the liabilities (including any provisions considered by the Board of Directors to be necessary or prudent) attributable to each class of shares by the total number of shares of each class outstanding on the Valuation Date, excluding any shares of each class held by the Corporation.»
 13. Amendment of the first paragraph of Article 22 of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«Whenever authorised but unissued shares of the Corporation shall be offered by the Corporation for subscription or previously repurchased shares of the Corporation shall be offered by the Corporation for sale, the price per share at which such shares shall be issued or sold, respectively, to a purchaser shall be the Net Asset Value applicable to the relevant class of shares on the Valuation Date specified by the Board of Directors for the issue or sale of shares following receipt of the application in proper form by the Corporation.»
 14. Amendment of Article 26 of the Articles of Incorporation of the Corporation by adding the following new paragraphs at the end which shall read as follows:

«If, for any reason, the net assets of a any class of shares fall below the equivalent of twenty million United States Dollars (U.S. Dollars 20,000,000.-), or if a change in the economic or political environment of the relevant class may have material adverse consequences on the class' investments, or if an economic rationalisation so requires, the Board of Directors may decide to compulsory redeem all Shares outstanding in such class on the basis of the applicable Net Asset Value per Share (after taking into account current realisation prices of the investments as well as realisation expenses), calculated as of the day the decision becomes effective.

The Corporation shall send a written notice to the holders of the Shares of the class concerned before the effective date of the compulsory redemption, and this notice will explain the reasons for and the procedures of the redemption transaction. Unless otherwise decided in the shareholders' interest or to ensure that all shareholders are treated on an equal footing, the shareholders of the relevant class shall be able to continue to request re-

demption or conversion of their Shares, free of charge (but taking into account current realisation prices of the investments as well as realisation expenses), before the effective date of such compulsory redemption.

Notwithstanding the powers granted to the Board of Directors as described in the first paragraph above, a General Meeting of Shareholders of a class may, upon proposal of the Board of Directors, repurchase all the Shares in such class and reimburse the shareholders on the basis of the applicable Net Asset Value of their Shares (taking account of current realisation prices of the investments as well as realisation expenses) calculated as of the Valuation Day on which such decision shall become effective. No quorum shall be required at this General Meeting, and resolutions shall be passed by a simple majority of the shareholders present or represented, provided that the decision does not result in the liquidation of the Corporation.

The amounts not remitted to beneficiaries before the end of the redemption transactions will be deposited with the Custodian Bank for a period of six months after the closure of the said redemption transactions; thereafter, they will be deposited with the Caisse des Consignations in Luxembourg where they will be available to their beneficiaries.

In accordance with the terms of the first paragraph above, the Board of Directors may decide to contribute the assets of any class to one of the classes existing or foreseen in the Corporation's Prospectus (the «new class») and to re-qualify the Shares of the class concerned as Shares of another class, following a partition or consolidation, if necessary, and payment to shareholders of an amount corresponding to part of their entitlements. The Corporation shall send a written notice to the holders of the Shares concerned to inform them of this decision (additionally, such notice shall contain information on the new class), one month before the effective date of the amalgamation so that shareholders can request redemption or conversion of their Shares, free of charge, during this period.

Notwithstanding the powers granted to the Board of Directors in the above paragraph, a contribution of the assets and liabilities of a class to another class may be decided by the General Meeting of Shareholders of the contributing class. No quorum shall be required and a decision on such contribution shall be taken by a resolution passed by the majority of the shareholders present or represented, provided that this contribution does not result in the liquidation of the Corporation.»

In order for the EGM to deliberate validly on the items of the agenda, a quorum of 50 % of the outstanding shares is required and the resolutions will be adopted if approved by two thirds of the votes expressed by the shareholders present or represented at the EGM.

A shareholder may vote in person or by proxy. Each share is entitled to one vote.

Shareholders who wish to attend the EGM can register through their bank or broker with the Paying Agent until 11 May 5.00pm. Shareholders who will not be able to attend the EGM may be represented by power of proxy, the form of which is available at the registered office of the Fund or the Paying Agent. The form should be duly filled in and returned by fax to +352 24 88 8491 before noon on 14 May 2007 (Luxembourg Time) or by post to the Corporation at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

On behalf of the Board of Directors .

Référence de publication: 2007039455/755/139.

Genvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 46.629.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *16 mai 2007* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007039462/795/18.

Selector Management Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-Rue.
R.C.S. Luxembourg B 83.306.

The Board of Directors convenes the Shareholders of SELECTOR MANAGEMENT FUND to attend the
ANNUAL GENERAL MEETING
to be held at the registered office of the company on *May 15, 2007* at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Financial Statements as at 31 December 2006
3. Allocation of Results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the Auditor
6. Statutory Elections.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the registered office of the Company or at one of the offices of BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme, in Luxembourg.

The Shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

For the Board of Directors.

Référence de publication: 2007039464/755/22.

Petercam Moneta, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 33.352.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav PETERCAM MONETA à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mercredi *16 mai 2007* à 14.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises,
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006,
3. Affectation des résultats,
4. Quitus aux Administrateurs,
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises,
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007039465/755/22.

Logos Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 58.006.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am *14. Mai 2007* um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrats und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2006

3. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2006
4. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
5. Annahme des Rücktritts von Verwaltungsratsmitgliedern und Ernennung ihrer Nachfolger
6. Sonderentlastung an die zurückgetretenen Verwaltungsratsmitglieder für die Ausübung ihres Mandates bis zum Datum deren Rücktritts
7. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007039477/795/19.

PAM (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 27.128.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav PAM (L) à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 16 mai 2007 à 14.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises,
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006,
3. Affectation des résultats,
4. Quitus aux Administrateurs,
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises,
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le prospectus et le dernier rapport périodique sont disponibles auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007039466/755/24.

Nord Europe Patrimonium, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.785.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav NORD EUROPE PATRIMONIUM à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 15 mai 2007 à 15.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007039467/755/23.

Odyssee Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 51.523.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 15, 2007* at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor,
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006,
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor,
4. Statutory appointments,
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007039484/795/16.

Newgate Alternative Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 101.455.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of NEWGATE ALTERNATIVE INVESTMENT FUNDS (the «Company») will be held at the registered office of the Company in Munsbach, 1C, Parc d'activité Syrdall, on *May 14, 2007* at 11.00 a.m. Luxembourg time for the purpose of resolving the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and the auditor.
2. Approval of the by the Board of Directors presented balance sheet and the profit and loss accounts for the business year as of December 31st, 2006.
3. Appropriation of the annual result.
4. Discharge of the Board of Directors.
5. Ratification of the co-option of Mr Alvise Munari as member of the board of directors.
6. Appointment of the Members of the Board of Directors until the termination of the annual general meeting of the year 2008.
7. Appointment of the auditor until the termination of the annual general meeting of the year 2008.
8. Miscellaneous.

Resolutions on the agenda of the meeting will require no quorum and will be passed by the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting. Proxies are available at the registered office of the Company. In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at the latest on *May 7, 2007* with LRI LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A., 10-12, boulevard Roosevelt, L-2955 Luxembourg.

Luxembourg, *May 5, 2007.*

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007039468/755/29.

Leleux Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 96.177.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav LELEUX INVEST à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *mardi 15 mai 2007* à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007039470/755/22.

Abacus Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 18.096.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *16 mai 2007* à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit :

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004, au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006,
3. Affectation des résultats,
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardiveté de la tenue des Assemblées Générales Statutaires,
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes,
6. Nominations statutaires,
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales,
8. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007039473/29/22.

Sealux, Société d'Expertise Automobiles Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8442 Steinfort, 10, rue des Martyrs.
R.C.S. Luxembourg B 75.660.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le *15 mai 2007* à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2006;
2. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes clôturés au 31 décembre 2006;
3. Approbation des comptes au 31 décembre 2006;
4. Affectation et répartition du résultat;
5. Décharge à donner aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes;
6. Divers.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007039499/1559/19.

Vance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 87.594.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le 15 mai 2007 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux comptes;
- Approbation des Comptes 2006;
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaires aux Comptes;
- Renouvellement éventuel des mandats sociaux;
- Divers.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Pour le Conseil d'Administration

P. Lambert

Référence de publication: 2007039493/1559/19.

Fidenes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 35.419.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 14 mai 2007 à 11.45 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes aux 30 juin 2005 et 30 juin 2006;
3. Affectation des résultats;
4. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007039488/322/16.

Man@Work S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 89.256.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le 18 mai 2007 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux comptes;
- Approbation des Comptes 2006;
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaires aux Comptes;
- Renouvellement éventuel des mandats sociaux;
- Divers.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Pour le Conseil d'Administration

P. Lambert

Référence de publication: 2007039491/1559/19.

Holding du Louvre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.013.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le 15 mai 2007 à 17.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des Comptes 2006;
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaires aux Comptes;
- Divers.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Pour le Conseil d'Administration

P. Lambert

Référence de publication: 2007039489/1559/18.

Baikal S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 13.152.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement en date du 15 mai 2007 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2007039518/506/16.

Distrikit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 47.041.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 15 mai 2007 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2007039510/506/16.

Polifontaine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 16.974.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *14 mai 2007* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040067/1023/16.

Creation Design International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, 11A, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 105.361.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le *15 mai 2007* à 20.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des Comptes 2006;
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaires aux Comptes;
- Renouvellement éventuel des mandats sociaux;
- Divers.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007039497/1559/18.

Industries Réunies de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 77.520.

Le Conseil d'Administration à l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *15 mai 2007* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte et profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040089/1023/17.

Woodlander Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 62.226.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 mai 2007* à 15.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007039529/696/17.

Parts Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 99.238.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *14 mai 2007* à 18.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040065/1023/17.

Shivling Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 31.938.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *14 mai 2007* à 13.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040069/1023/17.

Valindus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 52.813.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 15 mai 2007 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2006.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040077/1023/17.

Bio-Tech International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 28.341.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 15 mai 2007 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040081/1023/17.

Capstar Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 84.102.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 mai 2007 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Nominations statutaires.
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040084/1023/17.

Compagnie Maritime Luxembourgeoise S.A. en abrégé C.M.L., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 25.179.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *14 mai 2007* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040086/1023/16.

Eowyn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.287.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *14 mai 2007* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040087/1023/16.

Foncière Newton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.354.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *14 mai 2007* à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040088/1023/16.

Novapharm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 84.548.

Novapharm One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 124.859.

Novapharm Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 124.858.

Novapharm Three S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 124.857.

L'an deux mille six, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NOVAPHARM S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 84548 (ci-après définie l'ancienne NOVAPHARM, la «Société» ou la «Société à scinder»)

constituée par acte du notaire soussigné en date du 5 novembre 2001, publié au Mémorial C n° 407 du 13 mars 2002, au capital social de EUR 1.000.000,- (un million d'euros), représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, toutes entièrement libérées

L'assemblée est présidée par Mme Concetta Demarinis, employée privée, Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

Le président désigne comme secrétaire Mr Gianpiero Saddi, employé privé, Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Concetta Demarinis, précitée.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I: Suivant liste de présence, tous les actionnaires sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

II: Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Présentation du projet de scission de la société NOVAPHARM S.A., avec siège social à Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, section B numéro 84.548, par la constitution de trois nouvelles sociétés anonymes de droit luxembourgeois (sociétés bénéficiaires), ayant toutes les trois le statut fiscal «soparfi», savoir:

- NOVAPHARM ONE S.A. société anonyme, avec siège social à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve;
- NOVAPHARM TWO S.A., société anonyme, avec siège social à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve;
- NOVAPHARM THREE S.A., société anonyme, avec siège social à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve

scission devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution de la société sans liquidation de l'universalité de son patrimoine, sans exception ni réserve aux trois sociétés bénéficiaires, ledit projet de scission, daté du 18 novembre 2006, ayant été publié au mémorial C numéro 2245 du 30 novembre 2006, conformément à l'article 307 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987 (loi sur les sociétés)

2. Renonciation en vertu de l'article 296 de la loi sur les sociétés commerciales à l'application de l'article 293 et de l'article 295 paragraphe 1 c) et d) de la loi sur les sociétés et constatation que les articles 294 et 295 en ce qui concerne le rapport d'expert sont inapplicables en vertu de l'article 307 (5) de la loi sur les sociétés.

3. Constatation de l'exécution des autres obligations résultant de l'article 295 de la loi sur les sociétés

4. Approbation du projet de scission, décision de réaliser la scission et la création et la constitution des trois sociétés bénéficiaires, et approbation des statuts tels que publiés au Mémorial C numéro 2245 du 30 novembre 2006, sur le vu des rapports élaborés par le réviseur d'entreprises, la société H.R.T. REVISION S.à.r.l. , avec siège social à 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

et attribution, à l'actionnaire Germana Ferrari:

- pour les 250.000 actions qu'elle détient actuellement dans la Société, 112.500 actions de la société NOVAPHARM ONE S.A.; 112.500 actions de la société NOVAPHARM TWO S.A, et 25.000 actions de la société NOVAPHARM THREE S.A.;

et attribution, à l'actionnaire Urraka Alisee Alizia Matta-Echaurren:

- pour les 250.000 actions qu'elle détient actuellement dans la Société, 112.500 actions de la société NOVAPHARM ONE S.A.; 112.500 actions de la société NOVAPHARM TWO S.A, et 25.000 actions de la société NOVAPHARM THREE S.A.;

5. Nomination des organes sociaux des sociétés bénéficiaires résultant de la scission et décharge aux organes de la Société

6. Constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée approuvant la scission sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi sur les sociétés sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

7. Détermination du lieu de conservation des documents sociaux de la Société pendant le délai légal

8. Divers.

III: L'assemblée des actionnaires, réunissant tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires déclare avoir pris connaissance du projet de scission de la société NOVAPHARM S.A., avec siège social à Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, section B numéro 84.548, par la constitution de trois nouvelles sociétés anonymes de droit luxembourgeois (sociétés bénéficiaires), ayant toutes les trois le statut fiscal «soparfi», savoir:

- NOVAPHARM ONE S.A. société anonyme, avec siège social à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve;
- NOVAPHARM TWO S.A., société anonyme, avec siège social à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve;
- NOVAPHARM THREE S.A., société anonyme, avec siège social à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve

scission devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution de la société sans liquidation de l'universalité de son patrimoine, sans exception ni réserve aux trois sociétés bénéficiaires,

ledit projet de scission, daté du 18 novembre 2006, ayant été publié au mémorial C numéro 2245 du 30 novembre 2006, conformément à l'article 307 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987 (loi sur les sociétés)

Deuxième résolution

L'assemblée, composée de l'ensemble de tous les actionnaires de la Société, déclare à l'unanimité, en vertu de l'article 296 de la loi sur les sociétés, renoncer à l'application des articles 293, 294 paragraphe (1), (2) et (4) et 295 paragraphe 1 c) d) et e) de cette loi. Elle constate encore, pour autant que de besoin, que l'article 307 (5) de la loi sur les sociétés est applicable et qu'en conséquence les articles 294 et 295 paragraphe 1 (e) sur le rapport d'expert ne sont pas applicables.

Troisième résolution

L'assemblée, composée de l'ensemble de tous les actionnaires de la Société, constate, sur le vu d'une déclaration qui reste annexée au présent acte, qu'il a été satisfait par la Société à tous les devoirs d'information retenus à l'article 295 de la loi sur les sociétés pour autant qu'il n'a pas été renoncé d'une façon expresse suite à la deuxième résolution prise ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée, composé de l'ensemble de tous les actionnaires de la Société, approuve, en conformité avec l'article 307 (3) de la loi sur les sociétés, le projet de scission publié au Mémorial C numéro 2245 du 30 novembre 2006 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserve,

et décide de réaliser la scission de la Société par la constitution des trois sociétés bénéficiaires.

Ainsi, conformément au projet approuvé, l'assemblée générale des actionnaires décide que les actions de la Société seront échangées contre les actions des sociétés bénéficiaires suivant le rapport d'échange décrit dans le projet de scission.

Les actions des nouvelles sociétés seront émises dans la forme nominative et seront immédiatement attribuées aux actionnaires de la société dès que la scission sera approuvée. Les actions de la Société seront annulées le jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société approuvant la scission.

Les nouvelles actions donneront droit au bénéfice dans les nouvelles sociétés dès le 1^{er} octobre 2006

Les actions des trois nouvelles sociétés donneront le droit de participer aux votes sur les bénéfices et boni de liquidation éventuels de ces sociétés dès l'approbation de la scission par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

D'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront considérées, à compter de la date du 1^{er} octobre 2006, comme accomplies pour compte de celle des nouvelles sociétés issues de la scission à laquelle a été attribuée l'actif ou le passif sur lequel portent les opérations concernées.

L'assemblée générale des actionnaires constate qu'aucun actionnaire de la Société ne bénéficiait de droits spéciaux et que la Société n'avait pas émis d'autres titres conférant droit de vote,

et décide qu'il ne sera donc pas émis de droits spéciaux par les sociétés bénéficiaires.

Suite à ce qui précède, l'assemblée, composée de l'ensemble des actionnaires, savoir:

	Actions
Mme Germana Ferrari	250.000
Mme Urraka Alisee Alizia Matta-Echaurren	250.000
Total:	<u>500.000</u>

décide, comme élément de la scission, la constitution des trois nouvelles sociétés,

et a requis le notaire instrumentant de constater authentiquement leurs statuts tels que publiés le 30 novembre 2006 au Mémorial C n ° 2245, lesquels sont de la teneur suivante:

NOVAPHARM ONE S.A.

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de NOVAPHARM ONE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliations contractuelles au cas où le siège social de la Société est établi par contrat avec un tiers, le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration, lequel a tous pouvoirs pour y adapter authentiquement le présent article.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital autorisé de la société tel que défini plus amplement à l'alinéa 3 ci-après, est fixé à EUR 2.000.000,- (deux millions Euro), représenté par 1.000.000 actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euro).

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 450.000,- (quatre cent cinquante mille Euro), représenté par 225.000 actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euro).

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 31 décembre 2011, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer, en tout ou partie, en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certains, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par la décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives d'établir par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme de pouvant dépasser six années et en tout temps révocable par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier mardi du mois de juin à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales ordinaires se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation et les assemblées générales extraordinaires au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration ou en son absence, l'administrateur qui le remplace, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants un scrutateur. Les autres membres du conseil d'administration complètent le bureau.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 28. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, aux commissaires ils seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice ne restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration en deans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commencera le jour de sa constitution pour se terminer le 31 décembre 2006

La première assemblée générale annuelle se réunira le dernier mardi du mois de juin à 17.00 heures.

Souscription

Le capital social de EUR 450.000,- est souscrit par les actionnaires tels que représentés et plus amplement désignés sur la liste de présence de l'assemblée de la société scindée proportionnellement à leurs droits dans le capital de la société scindée, savoir:

	Actions
Mme Germana Ferrari, archiviste, demeurant à Tarquinia (Vi), Italie	112.500
Mme Urraka Alisee Alizia Matta-Echaurren, Milan. Via Visconti di Modrone 8, Italie	112.500
Total:	<u>225.000</u>

Libération

Le capital social de NOVAPHARM ONE S.A. de EUR 450.000,-, tel que figurant à l'article 5 du projet des statuts ci avant, est libéré conformément au projet de scission par le transfert à la société des actifs et des passifs de la Société, suivant la répartition propose dans le projet de scission, savoir:

<i>Actif</i>		30 septembre 2006
A	Capital souscrit non versé:	
A	Total	<u>0,00</u>
B	Frais d'établissement:	
BI	Frais de constitution et modif. statuts	1.159,48
B	Total	<u>1.159,48</u>
C	Actif immobilisé:	
C I	Immobilisations incorporelles:	
	Total	<u>0,00</u>
C II	Immobilisations corporelles:	
	Total	<u>0,00</u>
C III	Immobilisations financières:	
C III 1	parts dans des entreprises liées	14.938.960,76
	Total	<u>14.938.960,76</u>
C	Total actif immobilisé	<u>14.938.960,76</u>
D	Actif circulant:	
D I	Stocks:	
	Total	<u>0,00</u>
D II	Créances:	
D II 2	créances sur des entreprises liées	
	- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	500.000,00
	Total	<u>500.000,00</u>
D III	Valeurs mobilières	
	Total	<u>0,00</u>
D IV	Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse:	
D IV 1	dépôts bancaires et postaux	7.737,68
	Total	<u>7.737,68</u>
D	Total actif circulant	<u>507.737,68</u>
E	Compte de régularisation actifs	
	Total	<u>0,00</u>
	Total actif	<u>15.447.857,92</u>
<i>Passif</i>		30 septembre 2006
A	Capitaux propres	
A I	Capital souscrit	450.000,00
A II	Primes d'émission	0,00
A III	Réserve de réévaluation	3.736.760,40
A IV	Réserve	0,00
A IV 1	Réserve légale	45.039,66
A IV 2	Réserve pour actions propres ou parts propres	0,00
A IV 3	Réserve statutaires	0,00
A IV 4	Autres réserves	0,00
A V	Résultats reportés	9.495.883,35
A Va	Acomptes dividendes	
A VI	Résultats de l'exercice	
A VII	Subventions d'investissement en capital	
A VIII	Plus-values immunisées	
A	Total capitaux propres	<u>13.727.683,40</u>
B	Provisions pour risques et charges:	
B 2	Provisions pour impôts	31,00
B	Total	<u>31,00</u>

C	Dettes:	
C 1 b	Emprunts non convertibles:	
	- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an	600.000,00
C 4	Dettes sur achats et prestations de services:	
	- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1.836,52
C 6	Dettes envers des entreprises liées:	
	- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	500.000,00
C 7 c	envers des entreprises contrôlants:	
	- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	540,00
C 9	Autres dettes:	
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an	617.767,00
	Total	<u>1.720.143,52</u>
D	Compte de régularisation passifs:	
	Total	<u>0,00</u>
	Total passif	<u>15.447.857,92</u>

Lequel apport autre qu'en numéraire a fait l'objet d'un rapport daté du 30 décembre 2006 du réviseur d'entreprises, savoir la société HRT REVISION - Réviseur d'entreprises et expert comptables, avec siège social à 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés, lequel rapport conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur nette de EUR 13.727.683,40 des apports à laquelle conduisent les modes d'évaluation ne correspond au moins au capital à souscrire de EUR 450.000,- représenté par 225.000 actions d'une valeur nominale de EUR 2,- chacune de NOVAPHARM ONE S.A. à émettre en contrepartie, complété par l'inscription aux capitaux propres de EUR 3.736.760,40 au titre de réserves de réévaluation, EUR 45.039,66 à titre de réserve légale et EUR 9.495.883,34 au titre de résultats reportés.»

Attribution

En contrepartie de cet apport, les 225.000 actions représentatives du capital social de EUR 450.000,- de la société présentement constituée, sont attribuées comme suit:

	Actions
Mme Germana Ferrari, archiviste, demeurant à Tarquinia (Vi), Italie	112.500
Mme Urraka Alisee Alizia Matta-Echaurren, Milan. Via Visconti di Modrone 8, Italie	112.500
Total:	<u>225.000</u>

NOVAPHARM TWO S.A.

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de NOVAPHARM TWO S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliations contractuelles au cas où le siège social de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration, lequel a tous pouvoirs pour y adapter authentiquement le présent article.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de

toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital autorisé de la société tel que défini plus amplement à l'alinéa 3 ci-après, est fixé à EUR 2.000.000,- (deux millions Euro), représenté par 1.000.000 actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euro).

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 450.000,- (quatre cent cinquante mille Euro), représenté par 225.000 actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euro).

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 31 décembre 2011, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer, en tout partie, en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certains, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par la décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives d'établir par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme de pouvant dépasser six années et en tout temps révocable par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier mardi du mois de juin à 18.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales ordinaires se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation et les assemblées générales extraordinaires au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration ou en son absence, l'administrateur qui le remplace, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants un scrutateur. Les autres membres du conseil d'administration complètent le bureau.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 28. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, aux commissaires ils seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice ne restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration en deans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commencera le jour de sa constitution pour se terminer le 31 décembre 2006

La première assemblée générale annuelle se réunira le dernier mardi du mois de juin à 18.00 heures.

Souscription

Le capital social de EUR 450.000,- est souscrit par les actionnaires tels que représentés et plus amplement désignés sur la liste de présence de l'assemblée de la société scindée proportionnellement à leurs droits dans le capital de la société scindée, savoir:

	Actions
Mme Germana Ferrari, archiviste, demeurant à Tarquinia (Vi), Italie	112.500
Mme Urraka Alisee Alizia Matta-Echaurren, Milan. Via Visconti di Modrone 8, Italie	112.500
Total:	<u>225.000</u>

Libération

Le capital social de NOVAPHARM TWO S.A. de EUR 450.000,-, tel que figurant à l'article 5 du projet des statuts ci avant, est libéré conformément au projet de scission par le transfert à la société des actifs et des passifs de la Société, suivant la répartition proposée dans le projet de scission, savoir:

	<i>Actif</i>	30 septembre 2006
A Capital souscrit non versé:		
A Total		<u>0,00</u>
B Frais d'établissement:		
B I Frais de constitution et modif. statuts		1.159,48
B Total		<u>1.159,48</u>
C Actif immobilisé:		
C I Immobilisations incorporelles:		
Total		<u>0,00</u>
C II Immobilisations corporelles:		
Total		<u>0,00</u>
C III Immobilisations financières:		
C III 1 parts dans des entreprises liées		14.938.960,76
Total		<u>14.938.960,76</u>
C Total actif immobilisé		<u>14.938.960,76</u>
D Actif circulant:		
D I Stocks:		
Total		<u>0,00</u>
D II Créances:		
D II 2 créances sur des entreprises liées:		
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		500.000,00
Total		<u>500.000,00</u>
D III Valeurs mobilières:		
Total		<u>0,00</u>
D IV Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse:		
D IV 1 dépôts bancaires et postaux		7.737,68
Total		<u>7.737,68</u>
D Total actif circulant		<u>507.737,68</u>
E Compte de régularisation actifs		
Total		<u>0,00</u>
Total actif		<u>15.447.857,92</u>

<i>Passif</i>		30 septembre 2006
A	Capitaux propres:	
A I	Capital souscrit	450.000,00
A II	Primes d'émission	0,00
A III	Réserve de réévaluation	3.736.760,40
A IV	Réserve	0,00
A IV 1	Réserve légale	45.039,66
A IV 2	Réserve pour actions propres ou parts propres	0,00
A IV 3	Réserve statutaires	0,00
A IV 4	Autres réserves	0,00
A V	Résultats reportés	9.495.883,35
A Va	Acomptes dividendes	
A VI	Résultats de l'exercice	
A VII	Subventions d'investissement en capital	
A VIII	Plus-values immunisées	
A	Total capitaux propres	<u>13.727.683,40</u>
B	Provisions pour risques et charges:	
B 2	Provisions pour impôts	31,00
B	Total	<u>31,00</u>
C	Dettes:	
C 1 b	Emprunts non convertibles:	
	- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an	600.000,00
C 4	Dettes sur achats et prestations de services:	
	- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1.836,52
C 6	Dettes envers des entreprises liées:	
	- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	500.000,00
C 7 c	envers des entreprises contrôlants:	
	- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	540,00
C 9	Autres dettes:	
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an	617.767,00
	Total	<u>1.720.143,52</u>
D	Compte de régularisation passifs:	
	Total	<u>0,00</u>
	Total passif	<u>15.447.857,92</u>

Lequel apport autre qu'en numéraire a fait l'objet d'un rapport daté du 30 décembre 2006 du réviseur d'entreprises, savoir la société HRT REVISION - Réviseur d'entreprises et expert comptables, avec siège social à 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés, lequel rapport conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur nette de EUR 13.727.683,40 des apports à laquelle conduisent les modes d'évaluation ne correspond au moins au capital à souscrire de EUR 450.000,- représenté par 225.000 actions d'une valeur nominale de EUR 2,- chacune de NOVAPHARM ONE S.A. à émettre en contrepartie, complété par l'inscription aux capitaux propres de EUR 3.736.760,40 au titre de réserves de réévaluation, EUR 45.039,66 à titre de réserve légale et EUR 9.495.883,34 au titre de résultats reportés.»

Attribution

En contrepartie de cet apport, les 225.000 actions représentatives du capital social de EUR 450.000,- de la société présentement constituée, sont attribuées comme suit:

	Actions
Mme Germana Ferrari, archiviste, demeurant à Tarquinia (Vi), Italie	112.500
Mme Urraka Alisee Alizia Matta-Echaurren, Milan. Via Visconti di Modrone 8, Italie	<u>112.500</u>
Total:	225.000

NOVAPHARM THREE S.A.

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de NOVAPHARM THREE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliations contractuelles au cas où le siège social de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration, lequel a tous pouvoirs pour y adapter authentiquement le présent article.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital autorisé de la société tel que défini plus amplement à l'alinéa 3 ci-après, est fixé à EUR 2.000.000,- (deux millions Euro), représenté par 1.000.000 actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euro).

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 100.000,- (cent mille Euro), représenté par 50.000 actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euro).

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 31 décembre 2011, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer, en tout ou partie, en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certains, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par la décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme de pouvant dépasser six années et en tout temps révocable par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier mardi du mois de juin à 19.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales ordinaires se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation et les assemblées générales extraordinaires au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration ou en son absence, l'administrateur qui le remplace, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants un scrutateur. Les autres membres du conseil d'administration complètent le bureau.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 28. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, aux commissaires ils seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice ne restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration en deçà des limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commencera le jour de sa constitution pour se terminer le 31 décembre 2006

La première assemblée générale annuelle se réunira le dernier mardi du mois de juin à 19.00 heures.

Souscription

Le capital social de EUR 100.000,- est souscrit par les actionnaires tels que représentés et plus amplement désignés sur la liste de présence de l'assemblée de la société scindée proportionnellement à leurs droits dans le capital de la société scindée, savoir:

	Actions
Mme Germana Ferrari, archiviste, demeurant à Tarquinia (Vi), Italie	25.000
Mme Urraka Alisee Alizia Matta-Echaurren, Milan. Via Visconti di Modrone 8, Italie	<u>25.000</u>
Total:	<u>50.000</u>

Libération

Le capital social de NOVAPHARM THREE S.A. de EUR 100.000,-, tel que figurant à l'article 5 du projet des statuts ci avant, est libéré conformément au projet de scission par le transfert à la société des actifs et des passifs de la Société, suivant la répartition proposée dans le projet de scission, savoir:

<i>Actif</i>		30 septembre 2006
A	Capital souscrit non versé:	
A	Total	<u>0,00</u>
B	Frais d'établissement:	
B	Total	<u>0,00</u>
C	Actif immobilisé:	
C I	Immobilisations incorporelles:	
	Total	<u>0,00</u>
C II	Immobilisations corporelles:	
	Total	<u>0,00</u>
C III	Immobilisations financières:	
C III 1	parts dans des entreprises liées	<u>3.085.212,70</u>

	Total	3.085.212,70
C	Total actif immobilisé	<u>3.085.212,70</u>
D	Actif circulant:	
D I	Stocks:	
	Total	<u>0,00</u>
D II	Créances:	
D II 2	créances sur des entreprises liées:	
	- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	0,00
	Total	<u>0,00</u>
D III	Valeurs mobilières:	
	Total	<u>0,00</u>
D IV	Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse:	
D IV 1	dépôts bancaires et postaux	0,00
	Total	<u>0,00</u>
D	Total actif circulant	<u>0,00</u>
E	Compte de régularisation actifs	
	Total	<u>0,00</u>
	Total actif	<u>3.085.212,70</u>
	<i>Passif</i>	30 septembre 2006
A	Capitaux propres:	
A I	Capital souscrit	100.000,00
A II	Primes d'émission	0,00
A III	Réserve de réévaluation	830.391,20
A IV	Réserve	0,00
A IV 1	Réserve légale	10.008,81
A IV 2	Réserve pour actions propres ou parts propres	0,00
A IV 3	Réserve statutaires	0,00
A IV 4	Autres réserves	0,00
A V	Résultats reportés	2.110.196,30
A Va	Acomptes dividendes	
A VI	Résultats de l'exercice	
A VII	Subventions d'investissement en capital	
A VIII	Plus-values immunisées	
A	Total capitaux propres	<u>3.050.596,31</u>
B	Provisions pour risques et charges:	
B	Total	<u>0,00</u>
C	Dettes:	
C 9	Autres dettes:	
	- dont la durée résiduelle est supérieure à un an	34.616,39
	Total	<u>34.616,39</u>
D	Compte de régularisation passifs:	
	Total	<u>0,00</u>
	Total passif	<u>3.085.212,70</u>

Lequel apport autre qu'en numéraire a fait l'objet d'un rapport daté du 30 décembre 2006 du réviseur d'entreprises, savoir la société HRT REVISION - Réviseur d'entreprises et expert comptables, avec siège social à 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés, lequel rapport conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur nette de EUR 3.050.596,31 des apports à laquelle conduisent les modes d'évaluation ne correspond au moins au capital à souscrire de EUR 100.000,- représenté par 50.000 actions d'une valeur nominale de EUR 2,- chacune de NOVAPHARM ONE S.A. à émettre en contrepartie, complété par l'inscription aux capitaux propres de EUR 830.391,20 au titre de réserves de réévaluation, EUR 10.008,81 à titre de réserve légale et EUR 2.110.196,30 au titre de résultats reportés.»

Attribution

En contrepartie de cet apport, les 50.000 actions représentatives du capital social de EUR 100.000,- de la société présentement constituée, sont attribuées comme suit:

	Actions
Mme Germana Ferrari, archiviste, demeurant à Tarquinia (Vi), Italie	25.000
Mme Urraka Alisee Alizia Matta-Echaurren, Milan. Via Visconti di Modrone 8, Italie	<u>25.000</u>
Total:	50.000

Cinquième résolution

Les actionnaires de la société NOVAPHARM ONE S.A. ci-avant constituée, représentant la totalité du capital souscrit, et se considérant comme dûment convoqués, prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelé aux fonctions d'administrateurs:
 - Madame Germana Ferrari, archiviste, demeurant à Tarquinia (Vi), Italie,
 - Monsieur Marco Sterzi, conseil économique, demeurant à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve
 - Monsieur Xavier Mangiullo, employé privé, demeurant à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.
3. La durée du mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2012.
4. A été appelé aux fonctions de commissaire:
 - M. Achille Severgnini, Réviseur, né à I-Milan, le 4 janvier 1972, demeurant à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.
5. La durée du mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2012.
6. L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.
7. Le siège social est fixé à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve

Sixième résolution

Les actionnaires de la société NOVAPHARM TWO S.A. ci-avant constituée, représentant la totalité du capital souscrit, et se considérant comme dûment convoqués, prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelé aux fonctions d'administrateurs:
 - Madame Germana Ferrari, archiviste, demeurant à Tarquinia (Vi), Italie,
 - Monsieur Marco Sterzi, conseil économique, demeurant à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.
 - Monsieur Xavier Mangiullo, employé privé, demeurant à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.
3. La durée du mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2012.
4. A été appelé aux fonctions de commissaire:
 - M. Achille Severgnini, Réviseur, né à I-Milan, le 4 janvier 1972, demeurant à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.
5. La durée du mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2012.
6. L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.
7. Le siège social est fixé à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

Septième résolution

Les actionnaires de la société NOVAPHARM THREE S.A. ci-avant constituée, représentant la totalité du capital souscrit, et se considérant comme dûment convoqués, prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelé aux fonctions d'administrateurs:
 - Madame Germana Ferrari, archiviste, demeurant à Tarquinia (Vi), Italie,
 - Monsieur Marco Sterzi, conseil économique, demeurant à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve
 - Monsieur Xavier Mangiullo, employé privé, demeurant à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.
3. La durée du mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2012.
4. A été appelé aux fonctions de commissaire:
 - M. Achille Severgnini, Réviseur, né à I-Milan, le 4 janvier 1972, demeurant à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.
5. La durée du mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2012.
6. L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.
7. Le siège social est fixé à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

Huitième résolution

Décharge est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes ayant été en fonction auprès de la Société scindée.

Déclaration notariée

Le notaire soussigné atteste conformément aux dispositions de l'article 300 de la loi coordonnée sur les sociétés, l'existence et la légalité des actes et formalités de la scission accomplies par la Société, les trois sociétés bénéficiaires, et du projet de scission.

Neuvième résolution

L'assemblée générale constate en conséquence, suite aux décisions prises, que la Société NOVAPHARM S.A. est dissoute sans liquidation par suite de scission et tous les avoirs et toutes les obligations de la Société sans exception ni réserve sont transférés à titre universel aux trois sociétés bénéficiaires et les actionnaires de la Société sont devenus actionnaires des trois sociétés bénéficiaires suivant le rapport d'échange précisé dans le projet de scission.

Les documents sociaux de la Société seront déposés et conservés suivant le projet de scission pendant le délai légal au siège social de la société nouvelle constituée, NOVAPHARM ONE S.A., au 18, avenue de la Porte Neuve à Luxembourg.

Neuvième résolution

L'assemblée constate que la scission est réalisée avec effet à la date du 1^{er} octobre 2006 sur le plan comptable, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi sur les sociétés sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

Déclaration

Les parties déclarent que la présente scission a été faite en exonération du droit d'apport conformément à l'article 4-1 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés commerciales.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent aux sociétés nouvelles ou qui sont mis à leur charge à raison de leur constitution, est évalué à la somme de EUR 8.000,- pour la société NOVAPHARM ONE S.A, respectivement à la somme de EUR 8.000,- pour la société NOVAPHARM TWO S.A., respectivement à la somme de EUR 5.000,- pour la société NOVAPHARM THREE S.A.

Les frais incombant à la société NOVAPHARM S.A., suite à sa dissolution sans liquidation par suite de la scission sont évalués à EUR 5.000,-.

Clôture de l'Assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux membres du bureau, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: C. Demarinis, G. Saddi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 157S, fol. 20, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007037333/208/1057.

(070033913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Belgravia European Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 113.404.

In the year two thousand and seven, the twenty-second of February.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

EUROPEAN INCOME FUND LIMITED, having its registered office Standard Bank House, 47-49 La Motte Street, St Helier, Jersey, JE4 8XR, Channel Islands,

duly represented by Mrs. Nadia Weyrich, employee, residing in Arlon, by virtue of a proxy dated February 21st, 2007

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of the company BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES, having its registered office at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 113.404, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 19, 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 705 of April 6, 2006. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on February 5, 2007, not yet published.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to create Ordinary shares and a fifth category of shares, the shares of class E, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share.

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of five hundred and thirty-five thousand Euro (EUR 535,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of two hundred and ninety thousand euro (290,000.- EUR) to eight hundred and twenty-five thousand euro (EUR 825,000.-) by the issue of one thousand (1,000) Ordinary shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share and of twenty thousand four hundred (20,400) shares of Category E of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share.

The new shares have been subscribed by EUROPEAN INCOME FUND LIMITED, previously named, at the price of five hundred thirty-five thousand Euros (EUR 535,000.-), paid up by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole partner decides to modify the two first paragraphs of article 6 of the Articles of Incorporation as follows:

« **Art. 6 (two first paragraphs).** The subscribed capital is fixed at eight hundred and twenty-five thousand euro (EUR 825,000.-) represented by one thousand (1,000) Ordinary shares, ten thousand (10,000) class «A» shares, five hundred and twenty (520) class «B» shares, three hundred and twenty (320) class «C» shares, seven hundred sixty (760) class «D» shares and twenty thousand four hundred (20,400) class «E» of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each class of shares (excepted the Ordinary shares) follows a specific investment of the Company and each class of shares (excepted the Ordinary shares) may be separately and entirely redeemed by the Company. The board of managers will attribute each investment made or to be made by the Company to a specific class of shares (excepted the Ordinary shares). This attribution has to receive the unanimous approval of the shareholders. Consequently, each class of shares (excepted the Ordinary shares) will be linked to a particular targeted investment.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ten thousand euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Belvaux, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the prohyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

EUROPEAN INCOME FUND LIMITED, ayant son siège social Standard Bank House, 47-49 La Motte Street, St Helier, Jersey, JE4 8XR, Channel Islands,

dûment représentée par Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon,

en vertu de d'une procuration donnée le 21 février 2007.

Cette procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant est l'associé unique de la société BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES, ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de

Luxembourg sous le numéro B 113.404, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 705 du 6 avril 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 février 2007, non encore publié.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer des parts sociales ordinaires ainsi qu'une cinquième catégorie de parts sociales, les parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cinq cent trente-cinq mille euros (EUR 535.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 290.000,-) à huit cent vingt-cinq mille euros (EUR 825.000,-) par l'émission de mille (1.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et de vingt mille quatre cents (20.400) parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Les parts sociales nouvelles ont été souscrites par EUROPEAN INCOME FUND LIMITED, prénommée, pour un montant de cinq cent trente-cinq mille euros (EUR 535.000,-), payé par un apport en numéraire.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les deux premiers alinéas l'article 6 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. (deux premiers alinéas).** Le capital social souscrit est fixé à huit cent vingt-cinq mille euros (EUR 825.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales ordinaires, dix mille (10.000) parts sociales de classe «A», cinq cent vingt (520) parts sociales de classe «B», trois cent vingt (320) parts sociales de classe «C», sept cent soixante (760) parts sociales de classe «D» et vingt mille quatre cents (20.400) parts sociales de classe «E» ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Chaque classe de parts sociales (excepté les parts sociales ordinaires) sera liée à un investissement spécifique de la Société et chaque classe (excepté les ordinaires) peut être rachetée, séparément et entièrement, par la Société. Le conseil de gérance va attribuer chaque investissement réalisé ou à réaliser par la Société à une classe spécifique de parts sociales (excepté les parts sociales ordinaires). Cette attribution doit recevoir l'accord unanime des associés. Par conséquent, chaque classe de parts sociales (excepté les parts sociales ordinaires) sera liée à un investissement spécifique de la Société.»

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison des présentes s'élève à environ dix mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Weyrich, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 février 2007, Relation: EAC/2007/1424. — Reçu 5.350 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007037235/239/113.

(070033354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.